

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

"LA FEMME DANS LE CINEMA"

Rapport d'un colloque international
tenu à Saint-Vincent, Val d'Aoste (Italie)
du 23 au 27 juillet 1975

EXTRAITS DU MESSAGE DE M. AMADOU-MAHTAR M'BOW,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO
A L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME
(8 MARS 1975)

"Le but est clair : l'égalité complète entre les hommes et les femmes. Pour l'atteindre, il importe que les problèmes soient abordés de front, dans toute leur complexité. Et l'Unesco, qui se trouve ici directement concernée, doit redoubler d'efforts pour être fidèle à sa mission.

L'Unesco a lancé voici dix ans ses premiers programmes de promotion de l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation ; mais l'expérience lui a appris que c'était insuffisant. En effet, dans l'éducation comme dans le travail, égalité d'accès ne signifie pas égalité des chances. Le problème fondamental de l'analphabétisme féminin demeure entier et la condition de la femme en milieu rural reste inchangée. On ne constate pas non plus de modification sensible dans l'image traditionnelle du "sexe faible" tel que le présentent les moyens d'information et même les manuels scolaires.

Les chiffres le prouvent, la tâche est énorme : sur les huit cents millions d'analphabètes environ que compte actuellement le monde, cinq cents millions sont des femmes. Bien qu'elles représentent entre le tiers et la moitié des capacités de travail, les femmes sont, à une écrasante majorité, cantonnées dans des emplois mal rémunérés.

Relever un tel défi exige un effort massif d'éducation pour obtenir avant tout un changement dans les attitudes, particulièrement dans celle des hommes. Il faut mettre fin à l'aliénation des femmes, partout flagrante, et démythifier leur rôle. Il faut viser à de profonds changements dans la structure et le contenu de l'éducation, s'efforcer d'éliminer définitivement l'analphabétisme, élargir les possibilités d'éducation, s'efforcer d'éliminer définitivement l'analphabétisme, élargir les possibilités d'éducation des adultes, mettre les moyens de grande information au service de nos objectifs. Toutes les ressources de la "cité éducative" doivent être utilisées pour préparer les femmes non seulement à l'égalité, mais aussi à l'exercice des responsabilités pour accroître leur contribution au bien-être de leur famille et au progrès des sociétés auxquelles elles appartiennent. Ce n'est que lorsqu'elles participeront pleinement au développement et aux décisions que nous serons sûrs d'avoir accompli un progrès véritable dans le domaine des droits de l'homme, et vers l'élimination des discordes entre individus et entre nations."

En exécution de la résolution 16, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-huitième session, un Colloque international sur "La femme dans le cinéma" a été organisé par l'Unesco en collaboration avec le gouvernement de la région autonome du Val d'Aoste et avec le concours de la Commission nationale italienne pour l'Unesco.

Ce Colloque devait permettre à des femmes de nombreuses nationalités, jouant un rôle actif dans le cinéma, d'échanger leurs idées sur les aspects théoriques et pratiques de leur travail, d'examiner leurs difficultés et leurs opinions communes ou différentes, et d'envisager les mesures à prendre pour améliorer leur vie professionnelle et l'image que le cinéma donne de la femme.

Vingt-huit femmes metteurs en scène, productrices, actrices et critiques de seize pays ont participé activement au Colloque (voir liste jointe - Annexe I).

Le Colloque a été ouvert par Mme Marie-Pierre Herzog, directeur de la Division des droits de l'homme et de la paix et coordonnateur de l'Année internationale de la femme en ce qui concerne l'Unesco. Mme Herzog a présidé les séances plénières.

Les participants ont décidé que le Colloque comprendrait deux types de réunions, des séances plénières et des séances de groupes de travail. Les deux principaux groupes de travail devaient traiter des thèmes suivants :

1. Problèmes financiers - distribution et production
2. Image de la femme au cinéma

Les rapporteurs étaient Mai Zetterling (Suède) pour le premier groupe, Anne-Claire Poirier (Canada) pour le second.

En outre, divers films réalisés par des femmes, dont beaucoup participaient au Colloque, ont été présentés.

Création de "Film Women International"

La création par les participants de la première association mondiale de femmes travaillant dans le cinéma, "Film Women International", dont le siège sera à Stockholm, a certainement été le résultat le plus marquant et positif du Colloque. La nouvelle association a été créée en vue de soutenir et promouvoir les films réalisés par des femmes qui donnent de la femme une image plus vraie que celle que l'on voit habituellement à l'écran, et de dénoncer les attitudes sexistes et discriminatoires qui sont courantes dans le domaine de l'information. "Film Women International" établira un centre international de recherche et d'information sur les films réalisés par des femmes, organisera des archives de films et bandes vidéo réalisés par des femmes, aidera à la publication de magazines, rapports, livres, etc. sur les femmes et le cinéma, encouragera la production de films réalisés par des femmes, cherchera de nouveaux moyens d'en élargir la diffusion, etc. Beaucoup des objectifs et des recommandations formulés pendant le Colloque ont été ainsi concrétisés dans le cadre d'une association internationale plus apte que des personnes isolées, à assurer la mise en oeuvre des recommandations.

Toutes les femmes exerçant une activité professionnelle dans le domaine du cinéma ou celui d'autres moyens visuels, ainsi que les femmes ou organisations féminines - nationales et internationales - qui souscrivent aux objectifs de l'association, seront acceptées comme membres. La création de comités nationaux de "Film Women International" sera encouragée.

La nouvelle association a immédiatement demandé à l'Unesco des informations concernant la possibilité d'être reconnue comme organisation internationale non gouvernementale (ONG). (Voir à l'Annexe II, le texte du projet de statuts provisoires de "Film Women International")

Adoption de résolutions

Les résolutions suivantes ont été adoptées au cours du Colloque. Comme les participantes ont décidé à l'unanimité de s'ériger en assemblée constituante de l'association nouvellement créée, "Film Women International", on peut considérer ces résolutions comme les premières déclarations publiques de l'Association.

- "1. Nous, soussignées, participantes et observatrices au Colloque de l'Unesco sur "La femme dans le cinéma" tenu à Saint-Vincent (Italie) du 23 au 27 juillet 1975, dénonçons les images sexistes que donnent

de la femme les moyens de grande information et en appelons aux femmes du monde entier pour qu'elles examinent et analysent attentivement ces images et comprennent qu'elles vivent dans un monde d'images littéralement fabriquées par l'homme, qui ne représentent pas la femme telle qu'elle est, ni les réalités objectives de son expérience. Nous exhortons toutes les femmes à dénoncer ces images et à faire un effort de contre-propagande, en soulignant, en privé et en public, et particulièrement auprès de leurs enfants, garçons et filles, que ces images sont fausses. Il faut que tous les organismes internationaux et nationaux, publics et privés, examinent et combattent le sexisme* qui sévit publiquement dans tous les secteurs de la grande information.

2. Nous, soussignées, participantes au Colloque de l'Unesco sur "La femme dans le cinéma" tenu à Saint-Vincent (Italie) du 23 au 27 juillet 1975, proclamons notre solidarité avec toutes les femmes cinéastes qui sont privées de leur droit de travailler ou de circuler librement partout dans le monde. Nous assurons aussi de notre appui et de notre solidarité toutes les femmes qui subissent une oppression politique, sociale et économique en quelque lieu du monde que ce soit, à cause de leurs opinions ou de leurs activités féministes ou politiques."

Résumé des débats

Les participantes ont décidé qu'il leur fallait prendre rapidement contact entre elles en se réunissant par petits groupes et sans formalité, que l'efficacité de leurs débats dépendait d'une communication fondée sur des rapports personnels spécifiques et sur la discussion de l'expérience personnelle de chacune, et exempte du formalisme inévitable dans les réunions "officielles". En conséquence, après l'allocution de bienvenue de M. Carlo Benzo, conseiller régional du gouvernement du Val d'Aoste, un exposé introductif et des remarques explicatives de la présidente, Mme Herzog, et quelques observations générales sur les problèmes des femmes travaillant dans le cinéma en Inde (par Durga Khote) et en République arabe d'Egypte (par Atiat El-Abnoudi), les participantes ont dressé la liste de plusieurs thèmes susceptibles d'être traités au cours de réunions de travail, à savoir :

- Questions financières - systèmes de distribution et investissement dans la production cinématographique
- Expression cinématographique
- Equipes exclusivement composées de techniciennes
- Image de la femme au cinéma
- Archives cinématographiques
- Critique cinématographique
- Problèmes techniques et professionnels.

Groupes de travail

Deux groupes de travail principaux ont été constitués. Le "Groupe de travail sur les aspects financiers" a examiné les aspects pratiques de la distribution des films, les sources d'investissement dans le cinéma et la création d'une association internationale des femmes travaillant dans le cinéma. L'autre groupe a analysé les problèmes plus théoriques relatifs à l'image de la femme au cinéma,

* Sexisme - Discrimination fondée sur le sexe.

les mécanismes culturels qui créent une image sexiste de la femme, les possibilités de créer de nouvelles formes de cinéma pour modifier cette image, etc.

Dans le premier groupe le ton a été à la fois pratique et sceptique, tous les membres ayant de leur métier une expérience longue et souvent désastreuse ; ils ont en particulier souligné la difficulté de convaincre les bailleurs de fonds de l'industrie du cinéma qu'un film fait par une femme est une affaire "sérieuse", du point de vue de la production comme de la distribution.

Toutes les participantes ont reçu un questionnaire demandant des détails sur tous les aspects possibles de leurs problèmes personnels en matière de production, de distribution et de revenu. Mai Zetterling (Suède) a suggéré la création d'une association internationale groupant toutes les femmes qui travaillent dans le cinéma en vue d'une collaboration permanente, et ce projet est bientôt devenu la principale préoccupation du groupe. Les réunions suivantes ont été consacrées à un débat sur les statuts de "Film Women International" dont une version provisoire a été rédigée.

Ces statuts ont été adoptés à l'unanimité à la dernière séance plénière. Les participantes au Colloque ont officiellement créé "Film Women International" et se sont érigées en assemblée constituante de cette association. Un comité exécutif provisoire a été élu (voir article VIII de l'Annexe II) pour donner aux statuts leur forme définitive et organiser l'Assemblée générale de "Film Women International" qui se tiendra avant le 1er août 1976.

Le deuxième groupe a traité de plusieurs sujets liés à l'image de la femme au cinéma, au rôle que les femmes cinéastes jouent actuellement dans diverses parties du monde et à la nécessité de créer un nouveau langage cinématographique pour exprimer les idées féministes. Il est apparu clairement à diverses reprises qu'il y a moins de différences et plus de ressemblances entre la situation des femmes cinéastes dans les pays capitalistes et socialistes, et dans les pays occidentaux et orientaux, que beaucoup de participantes ne l'imaginaient.

Il semble toutefois que les conditions de travail de ces femmes soient plus satisfaisantes (égalité de salaire, égalité des chances, etc.) dans les pays socialistes qu'ailleurs.

Les discussions ont été féministes en un sens assez militant du terme. Beaucoup de femmes de ce groupe se sont estimées victimes "d'une double oppression: oppression de classe et oppression sexiste" ; mal payées et freinées par la médiocrité relative des possibilités professionnelles offertes aux femmes, elles doivent souvent aussi jouer sans rémunération, comme la plupart des femmes, le rôle domestique de ménagère et de mère de famille.

Recommandations

Les recommandations formulées par les participantes ont été pour la plupart incorporées dans le projet de statuts provisoires de "Film Women International" et dans les résolutions adoptées. Elles visent principalement la nécessité de l'égalité des chances offertes aux femmes dans tous les aspects de leur vie professionnelle, et le changement à apporter à l'image que le cinéma donne de la femme.

Principales recommandations :

1. Etudier et dénoncer les pratiques discriminatoires, fondées sur le sexe et les pratiques sexistes dont souffrent les femmes exerçant une activité professionnelle dans tous les secteurs de l'information ;
2. Préciser et dénoncer la présentation, par les moyens d'information, d'une image fautive de la femme ;

3. Soutenir, promouvoir et distribuer tous les films réalisés par des femmes qui analysent des stéréotypes féminins et qui donnent de la femme une image nouvelle et plus vraie ;
4. Cataloguer, indexer, réunir et conserver des films et des bandes vidéo anciens et récents réalisés par des femmes ; assurer aux films réalisés par des femmes la plus large diffusion possible dans tous les secteurs de l'information, afin de conquérir de nouveaux publics ;
5. Faire en sorte que les femmes reçoivent, dans les métiers du cinéma, une rémunération égale pour un travail de valeur égale ;
6. Faire en sorte que les organisations internationales et nationales - tant publiques que privées - qui subventionnent la production cinématographique et les cinéastes et qui choisissent les scénarios et les films ne pratiquent aucune discrimination à l'encontre des femmes ;
7. Assurer une représentation égale des femmes au sein des jurys de festivals cinématographiques internationaux et locaux et des comités de sélection qui décernent des prix ;
8. Promouvoir le maximum de contacts et d'échanges entre les femmes cinéastes du monde entier ; organiser des réunions, conférences, associations, festivals cinématographiques et autres manifestations culturelles pour promouvoir des films réalisés par des femmes ; aider la publication de magazines, livres, rapports, etc., sur la femme dans le cinéma ;
9. Trouver un nouveau langage cinématographique et de nouvelles formes cinématographiques en dehors des conventions (culte des idoles, etc.) pour exprimer une nouvelle image de la femme ;
10. Encourager une nouvelle critique cinématographique antisexiste ;
11. Mettre au point de nouvelles formules collectives de travail dans le cinéma, comme la constitution d'équipes de techniciens femmes, et d'autres innovations plus propres à assouplir la distribution des rôles et la définition des aptitudes.

Films présentés pendant le Colloque

En dehors des séances plénières et des réunions de travail, une série de films réalisés par des femmes a été projetée, à raison de deux séances par jour, à 11 heures ou à 16 heures, et chaque soir à 22 h.30. Les premières représentations du mercredi soir 23 juillet étaient une rétrospective de courts métrages, commençant par le premier film explicitement féministe "La souriante Mme Beudet" (Germaine Dulac, France, 1922) ; "Carmen" (Lotte Reiniger, Royaume-Uni, 1933), film d'animation traitant avec humour le thème de la "Carmen" de Bizet "Meshes of the afternoon" (Maya Deren, Etats-Unis, 1943), film classique de l'avant-garde américaine, "Qu'est-ce qu'être femme ?" (Agnès Varda, France 1975), film récemment réalisé pour Radio France dans le cadre d'une série de films faits sur les femmes par des femmes, complétaient le programme de la soirée.

Le 24 juillet ont été projetés "Djamilia" (Irina Poplavskaya, URSS, 1968, long métrage), histoire d'amour qui se passe dans un village kirghize au commencement de la Deuxième Guerre mondiale, "Wanda" (Barbara Loden, Etats-Unis, 1970, long métrage), histoire d'une femme contrainte à une passivité totale par un environnement qui n'offre aucune possibilité d'expérience ni de croissance,

"La triste chanson de Touha" (Atiat El-Abi yudi, RAE, 1972, court métrage), qui raconte une journée dans la vie d'une troupe de comédiens ambulants, et "Sedmikrasky" (Pâquerettes) (Vera Chytilova, Tchécoslovaquie, 1967, long métrage), condamnation de la société matérialiste de consommation illustrée par les mésaventures anarchistes de deux jeunes filles de dix-sept ans.

Les films projetés le 25 juillet étaient "Unter dem Pflaster ist der Strand" (Helma Sanders, République fédérale d'Allemagne, 1975, long métrage), montrant la désintégration d'une liaison entre deux idéalistes politiques après 1968 "El Mundo de la Mujer" (Maria Luisa Bemberg, Argentine, 1973, court métrage), documentaire illustrant le double stéréotype de la femme en tant qu'objet sexuel et que ménagère, "Le temps de l'Avent" (Anne-Claire Poirier, Canada, 1975, long métrage), film sur l'avortement et l'opportunité d'avoir un enfant dans un monde hostile, "Joyce at 34" (Claudia Weill, Etats-Unis, 1972, court métrage), documentaire sur le conflit entre la carrière d'une femme cinéaste et sa vocation de mère et le processus d'intégration de l'activité professionnelle et de l'activité familiale.

Le 26 juillet ont été projetés "Two Women" (Mira Hamermesh, Royaume-Uni, 1973, long métrage), documentaire comparant la vie d'une ouvrière anglaise et d'une scientifique hongroise et touchant à divers problèmes relatifs au rôle de la femme dans la société - l'inégalité, l'exploitation économique, la régulation démographique, etc. - "I Cannibali" (Liliana Cavani, Italie, 1969, long métrage), l'"Antigone" de Sophocle transposée dans un régime totalitaire moderne, "Flickorna" ("Les Jeunes Filles") (Mai Zetterling, Suède, 1968, long métrage), film féministe militant sur la prise de conscience de l'oppression personnelle subie en tant que femmes, par trois actrices qui jouent en tournée la pièce d'Aristophane "Lysistrata".

Le 27 juillet on a projeté "Promised Lands" (Susan Sontag, Etats-Unis, 1974, long métrage), documentaire sur Israël, sa guerre récente et le souvenir de la guerre, "Pianeta Venere" (Elda Tattoti, Italie, 1972, long métrage), étude des rapports entre l'oppression de classe et l'oppression sexuelle, "Adoption" (Marta Meszaros, Hongrie, 1975, long métrage), étude psychologique d'une ouvrière qui vit seule et voudrait adopter un enfant, enfin "A Hungarian Village" (Judith Elek, Hongrie, 1974, long métrage), documentaire qui dépeint l'existence de jeunes filles dans un petit village.

ANNEXE I

Participantes au Colloque "La femme dans le cinéma"

Atiat El Abnoudi	République arabe d'Egypte	Cinéaste/productrice
Chantal Akerman	Belgique	Cinéaste
Claudia Alemann	Rép. féd. d'Allemagne	Cinéaste
Bibi Anderson	Suède	Actrice
Maria Luisa Bemberg	Argentine	Cinéaste
Claire Clouzot	France	Critique de cinéma
Judit Elek	Hongrie	Cinéaste
Valie Export	Autriche	Cinéaste
Mira Hamermesh	Royaume-Uni	Cinéaste
Isa Hesse	Suisse	Cinéaste
Anna Karina	France	Actrice/cinéaste
Durga Khote	Inde	Actrice/cinéaste/productrice
Lila Kourkoulakou	Grèce	Cinéaste
Marta Meszaros	Hongrie	Cinéaste
Anne-Claire Poirier	Canada	Cinéaste/productrice
Helke Sander	Rép. féd. d'Allemagne	Cinéaste/critique de cinéma
Helma Sanders	Rép. féd. d'Allemagne	Cinéaste
Larissa Shepitko	URSS	Cinéaste
Susan Sontag	Etats-Unis d'Amérique	Cinéaste
Sylvia Spring	Canada	Cinéaste/productrice
Nicole Stéphane	France	Productrice
Charlotte Szlovak	France	Cinéaste
Elda Tattoli	Italie	Cinéaste
Agnès Varda	France	Cinéaste
Maj Wechselman	Suède	Cinéaste
Claudia Weill	Etats-Unis d'Amérique	Cinéaste/opératrice de prise de vues/productrice
Anna-Lena Wibom	Suède	Historienne du cinéma/archiviste
Mai Zetterling	Suède	Cinéaste

ANNEXE I

Marie-Pierre Herzog, directeur de la Division des droits de l'homme et de la paix à l'Unesco et coordonnateur de l'Année internationale de la femme, a ouvert le colloque, présidé les séances plénières et participé activement à toutes les autres réunions et séances de travail. Ont également joué un rôle actif Esta Marshall, consultante pour le colloque, Claudette Eleini, avocate de la Ligue du droit des femmes, Vivian Ostrovsky, organisatrice du festival cinématographique féminin, Gita Sellman, journaliste, et Francine Van de Wiele, de l'Unesco (Division de la radio et de l'information visuelle).

N'ont pu participer au colloque à cause d'engagements ou d'obligations de dernière minute Yvette Biro (Hongrie), Liliana Cavani (Italie), Vera Chytilova (Tchécoslovaquie), Marguerite Duras (France), Hiroko Govaers (Japon), Fatem Hamama (République arabe d'Egypte), Liliane de Kermadec (France), Melina Mercouri (Grèce), Gitta Nickel (République démocratique allemande), Norma Bahia Pontes (Brésil), Irian Poplavskaya (URSS), Marta Rodriguez (Colombie) et Delphine Seyrig (France).

ANNEXE II

Projet de statuts provisoires de "Film Women International"

Article premier

Il est présentement décidé de fonder une association internationale dénommée Film Women International.

Article II

Ladite Association a son siège officiel à Stockholm ; ce siège pourra être ultérieurement transféré dans une autre ville ou un autre pays par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à une assemblée extraordinaire.

Article III

Les membres de l'Association sont des femmes qui travaillent dans le cinéma et d'autres femmes ou organisation féminines, nationales ou internationales, qui adhèrent aux présents statuts et souscrivent à ses objectifs, énoncés ci-dessous.

Article IV

L'Association a pour objet d'appuyer, promouvoir et diffuser tous les films réalisés par des femmes, qui analysent des stéréotypes féminins et qui créent une image nouvelle et plus vraie de la femme en dénonçant les attitudes discriminatrices fondées sur le sexe et les pratiques sexistes qui sévissent dans tous les secteurs de l'information.

- (a) Les activités de l'Association consistent à cataloguer, indexer, rassembler et conserver des films anciens et récents et des bandes vidéo réalisés par des femmes. L'Association créera un centre international de recherche et d'information sur les films en question.
- (b) L'Association aide à publier les magazines, rapports, livres, bulletins, brochures, etc. consacrés à la femme dans le cinéma.
- (c) L'Association encourage la production de films réalisés par des femmes.
- (d) L'Association utilise aussi tous les moyens d'assurer aux films réalisés par des femmes la plus large diffusion possible dans tous les secteurs de l'information et prendra à cette fin de nouvelles initiatives pour conquérir de nouveaux publics.
- (e) L'Association aide aussi à organiser et préparer des réunions, conférences, tables rondes, festivals et autres manifestations culturelles.
- (f) L'Association encourage les contacts et les échanges les plus larges possibles entre les femmes cinéastes du monde entier. Elle favorise l'octroi de plusieurs genres de subventions.
- (g) L'Association entreprend toutes les activités directement ou indirectement liées aux objectifs ci-dessus.

Article V

L'Association réclame une égale représentation des femmes et des hommes dans toutes les organisations nationales privées ou officielles qui subventionnent la production cinématographique et les réalisateurs de films et qui choisissent les scénarios et les films. Le même principe de représentation égale doit s'appliquer aux jurys des festivals cinématographiques nationaux et locaux. L'Association insiste pour que femmes et hommes soient également représentés dans tous les jurys de festivals cinématographiques internationaux et les comités de sélection des lauréats de prix internationaux.

Article VI

L'Association réclame pour les femmes de la profession une rémunération égale à celle des hommes pour un travail de valeur égale.

Article VII

Les participantes au Colloque de l'Unesco "La femme dans le cinéma", tenu à Saint-Vincent (Italie) du 23 au 27 juillet 1975, ont décidé de fonder l'Association en question et se sont érigées à cette fin en Assemblée constituante.

Article VIII

L'Assemblée constituante a décidé par un vote de créer un Comité exécutif provisoire de neuf membres, dont un secrétaire général, qui sera élu par l'Assemblée constituante et jouera le rôle de trésorier du Comité exécutif provisoire. Les neuf membres sont :

- Claudia ALEMANN (République fédérale d'Allemagne), Maria Luisa ~~BERBERG~~ (Argentine), Claire CLOUZOT (France), Atiat EL ABNOUDY (République arabe d'Egypte), Esta MARSHALL (Etats-Unis d'Amérique), Anne-Claire POIRIER (Canada), Larissa SHEPLIKO (URSS), Anna Lena WIBOM, Secrétaire générale (Suède), Mai ZETTERLING (Suède). Suppléantes : Valie EXPORT (Autriche), Mira HAMERMESH (Royaume-Uni), Elda TATTOLI (Italie).

Article IX

Les membres du Comité exécutif provisoire sont élus pour une durée d'un an. Le Comité est chargé d'élaborer les statuts définitifs de l'Association et préparera l'Assemblée générale à laquelle ils seront soumis pour approbation. Cette assemblée générale ne se tiendra pas plus tard que le 1er août 1976.

Article X

L'Association compte quatre catégories de membres : membres fondateurs, membres actifs, membres associés et membres honoraires. Les membres fondateurs sont toutes les soussignées qui ont participé au Colloque. Les membres actifs sont des femmes qui travaillent dans le domaine du cinéma ou d'autres secteurs de la grande information. Les membres associés sont les autres femmes ou les organisations féminines - nationales et internationales - qui adhèrent aux présents statuts et souscrivent à ses objectifs. Les membres honoraires peuvent être toutes les autres personnes admises comme membres de l'Association à la suite d'un vote du Comité exécutif provisoire, acquis à la majorité des deux tiers. Le Comité exécutif provisoire dressera des listes des quatre catégories de membres autorisés à assister aux travaux de l'Assemblée générale, les membres fondateurs et les membres actifs ayant seuls le droit de vote.

Article XI

L'Association et son Comité exécutif provisoire peuvent recevoir des contributions, des subventions, des dons, des prix en argent et des cotisations des membres.

Article XII

La cotisation des membres fondateurs et des membres actifs de l'Association sera pour l'exercice financier 1975-1976 de 100 couronnes suédoises au moins (ou 25 dollars des Etats-Unis). Le Comité exécutif examinera tous les cas spéciaux.

Article XIII

L'Association est constituée pour une durée illimitée et ne peut être dissoute que par un vote acquis à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à une assemblée générale extraordinaire.